

Mode d'emploi du Tableau

Pour pouvoir atteindre la catégorie souhaitée, le meublé doit obtenir :

- 100 % des points correspondant aux critères obligatoires (*)
- +
- 5 % des points des critères à la carte pour un meublé 1*
- 10% des points des critères à la carte pour un meublé 2*
- 20% des points des critères à la carte pour un meublé 3*
- 30% des points des critères à la carte pour un meublé 4*
- 40% des points des critères à la carte pour un meublé 5*

(*) si un meublé n'obtient pas la totalité des points obligatoires, les points manquants peuvent être compensés par des points « a la carte » à raison de 3 points à la carte pour 1 point obligatoire manquant.